

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 898

Artikel: Cohérence, svp
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018070>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une hirondelle ne fait pas le printemps

(jd) Si les deux motions déposées par les ténors parlementaires, partisans de l'énergie nucléaire, ont créé la surprise, c'est uniquement parce que rien n'a filtré de la préparation de cette action. En réalité, la démarche n'a rien de surprenant et traduit une préoccupation essentiellement financière. Les frais engagés à ce jour — 1,3 milliards de francs — devaient encore grimper à 2,5 milliards jusqu'en 1995, date d'une possible réalisation du projet de Kaiseraugst. Mais cette possibilité a paru trop aléatoire aux promoteurs pour qu'ils persistent, une renonciation de leur part était hors de question s'ils voulaient récupérer une partie de leur investissement, d'où l'initiative de leurs relais parlementaires. Et c'est bien de relais qu'il faut parler quand on examine les fonctions des motionnaires (cf encadré). Selon Paul Eisenring, démocrate-chrétien zurichois, il était clair, il y a dix ans déjà, que Kaiseraugst ne serait pas construite contre la volonté des deux Bâle. Est-ce à dire qu'en accordant l'autorisation générale en 1983 et 1985, la majorité parlementaire pensait plus à garantir un dédommagement équitable aux promoteurs qu'à ouvrir la voie à une construction effective?

Kaiseraugst et les Romands

En Suisse romande on a tendance à croire que Kaiseraugst est une affaire alémanique. C'est oublier certains actionnaires de Kaiseraugst SA: les Forces motrices bernoises, qui alimentent le Jura et le Jura bernois; la SA Energie de l'Ouest-Suisse, contrôlée par plusieurs sociétés romandes, dont notamment les Services industriels de Genève et les Service industriels de la Ville de Lausanne. Alors que Vaudois et Genevois se sont prononcés à plusieurs reprises contre l'énergie nucléaire, ces sociétés ont persévéré jusqu'au bout. Passeront-elles maintenant à la caisse?

Les motionnaires, qui ne renoncent pas pour autant à l'option nucléaire, espèrent ainsi contribuer à décrier la situation. L'intention est louable mais le moyen proposé n'est pas à la hauteur de l'ambition. Si à l'époque Kaiseraugst était un site particulièrement mal choisi — concentration d'installations nucléaires autour d'une zone fortement urbanisée — on voit mal aujourd'hui quel serait en Suisse le lieu idéal. Si l'on veut parvenir à une réduction durable des conflits, ne pas simplement substituer un point de fixation (Verbois, Graben) à un autre (Kaiseraugst), c'est à une tout autre politique qu'il faut s'atteler. Le rapport sur les scénarios montre la voie: la question prioritaire, c'est de savoir quels investissements et quelles réglementations nous acceptons pour diminuer notre consommation énergétique tout en maintenant notre niveau de vie. Le développement, le moratoire ou l'abandon du nucléaire ne sont que les conséquences de la réponse choisie.

A l'inverse, les motionnaires considèrent l'option nucléaire comme un a priori. Et vous les verrez s'opposer une fois encore à une compétence fédérale substantielle en matière énergétique et à une loi sur l'électricité. C'est pourquoi derrière l'intention louable pourrait bien se cacher une stratégie moins honnête: calmer le débat nucléaire, faire le dos rond, empêcher systématiquement l'émergence de toute politique efficace d'économie — non aux réglementations, non aux nouvelles taxes — attendre que la consommation augmente et ressurgir au moment propice avec le nucléaire indispensable. Tant que les sociétés de production et de distribution électrique n'auront pas inscrit dans les faits leur volonté de promouvoir un usage ménager de l'électricité (restructuration des tarifs; rachat, à un prix couvrant les coûts, des surplus des installations décentralisées de production; prêts à faible intérêt pour les assainissements;...), il n'y a aucune raison de ne pas être méfiant. ■

Parmi les motionnaires, on trouve:

— Christophe Blocher, conseiller national démocrate du centre, Zurich, administrateur de l'Union de banques suisses et de Motor Columbus, cette dernière appartenant à l'UBS et figurant parmi les actionnaires de Kaiseraugst SA.

— Ulrich Bremi, conseiller national radical, Zurich, administrateur du Crédit suisse et d'Elektrowatt; cette dernière appartient au Crédit suisse et est actionnaire de Kaiseraugst SA.

— Bruno Hunziker, conseiller aux Etats argovien, président du parti radical suisse, administrateur de Motor-Columbus et de Aar-Tessin (ATEL), la dernière est également actionnaire de Kaiseraugst SA.

Cohérence, svp

(jd) Jean-François Leuba, le chef du Département vaudois de justice et police l'a annoncé avec fermeté: désormais l'administration cantonale n'appliquera plus les yeux fermés les directives de la Berne fédérale; elle examinera préalablement la légalité de ces textes. Une attitude défendable tant il est vrai que la Confédération peut être parfois tentée d'interpréter largement ses propres lois. Mais une attitude qui gagnerait en crédibilité si les autorités vaudoises mettaient un point d'honneur à exécuter les dispositions fédérales qui ne prêtent pas à interprétation. On pense par exemple au contrôle du respect des limitations de vitesse sur les routes et les autoroutes et à l'aménagement du territoire.

* * *

Pour la majorité des parlementaires bourgeois, la taxation annuelle des contribuables reste inacceptable. Pourtant le système en vigueur — la taxation bisannuelle — ne comporte que des inconvénients: pour les contribuables dont l'imposition ne correspond pas à leur situation financière actuelle, et pour l'Etat qui doit financer ses dépenses avec des francs dévalués. N'était-ce pas cette même majorité qui réclamait à cor et à cri l'élimination de la progression à froid, au nom de la justice fiscale? L'exigence d'une fiscalité équitable varie: forte lorsqu'il s'agit d'affaiblir les ressources publiques, discrète lorsqu'elle a pour conséquence de les améliorer. ■